

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les mentions figurant dans cette annexe n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence

### 1 - Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse électronique de l'acheteur public RPC

Collège Bernard de Ventadour - 252, rue Pierre Bozon - BP 720 - 07007 PRIVAS  
Service Intendance  
Tél : 04.75.66.93.80 Fax : 04.75.64.05.35

### 2 - Mode de passation choisi RPC

Le présent marché est un marché d'équipement en reprographie-impression (location de photocopieurs) passé sous une procédure de mise en concurrence simplifiée dite procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics.

### 3 - Lieu de livraison des produits, de fourniture des services ou d'exécution des travaux. RPC

Les fournitures de matériels et les prestations seront effectuées dans les locaux du Collège Bernard de Ventadour

### 4 - Objet du marché RPC

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation de 3 copieurs neufs.

Le marché est composé d'un lot unique :

Fourniture et maintenance des 3 copieurs neufs numériques de dernière génération adaptés à un fonctionnement en libre service avec codes d'accès personnalisés.

### 5 - Date d'achèvement des fournitures /services /travaux ou durée du marché RPC

Le marché est d'une durée de quatre ans du 01/06/2020 au 31/05/2024.

Les 3 copieurs devront être mise à disposition et fonctionnels pour le 2 juin 2020 au plus tard.

**6 - Modalités de transmission et de réception des candidatures - Langue utilisée****RPC**

Les candidats devront **impérativement** déposer leurs candidatures et leurs offres, rédigées en langue française, sur le site de l'AJI <http://mapa.aji-france.com/> à l'attention de l'intendance du Collège Bernard de Ventadour, sis 252, avenue Pierre Bozon - BP 720 - 07007 PRIVAS, avant le jeudi 30 avril 2020 à 16 h. Un envoi de pièces complémentaires pourra être fait par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du collège, service intendance. L'enveloppe devra être cachetée et signalée « Confidentiel - MAPA 2020 - marché reprographie » en rouge. Il ne pourra en aucun cas être considéré comme une offre s'il les documents obligatoires n'ont pas été déposés sur le site de l'AJI.

**7 - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent****RPC**

Le titulaire est payé par virement administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la réception de la facture par le Chef d'établissement du Collège Bernard de Ventadour.

**8 - Critères d'attribution du marché****RPC**

*Préciser les critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché, ainsi que leur ordre de prise en compte.*

1. Le prix 50 %
2. la valeur technique de l'offre :
  - le matériel 20 %
  - les services associés 30 %

**9 - Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public****RPC**

- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Règlement de la consultation

**10 - Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée****RPC**

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessus, selon les modalités également décrites. Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Le dossier du soumissionnaire comprendra :

- Des documents relatifs à la candidature,
- Des documents relatifs à la proposition concernant l'offre proprement dite.

## 1) Les documents relatifs à la candidature

Ils permettent de juger de sa recevabilité en application des articles 43 à 47 du code des marchés publics et d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire.

A l'appui de son offre et en application du code des marchés publics, le candidat doit produire :

1. la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire (article 44)
2. une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière (article 45)
3. une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
  - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner (article 43)
  - n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
  - a satisfait aux obligations légales et fiscales (article 46)
4. les documents mentionnés à l'article 46alinéa 1 du code des marchés publics (article R.324-4 ou R.324-7 du code du travail)

## 2) des documents relatifs à la proposition concernant l'offre proprement dite

Ils permettent de juger l'offre.

Il s'agit de :

- l'acte d'engagement daté et signé
- le cahier des clauses techniques particulières paraphé
- la proposition technique et financière (sous forme de tableau comme indiqué dans le CCAP)
- la documentation technique des appareils (ou descriptifs équivalents)
- la liste des références d'établissements similaires au Collège Bernard de Ventadour et utilisant les matériels proposés.
- Une présentation de l'entreprise permettant d'évaluer les moyens techniques et humains qui pourront être engagés pour la prestation de maintenance
- un relevé d'identité bancaire original

**Toute offre ou candidature incomplète ou non formalisée comme demandé pourra être rejetée.**